



premier feuillets

99

Canton de Dalscheid, Commune de Dabo.

Le présent registre contient vingt feuillets destinés  
à inscrire les actes de décès de la commune  
de Dabo, et est coté et paraphé par  
nous Président de l'Administration Municipale  
du Canton de Dalscheid,

le jour du neuf Frimaire l'an cinq de  
la République Française une et indivisible.

V = MTT G Président

Aujourd'hui vingt-trois jours du mois de Brumaire l'an cinq de la  
République Française, à six heures du matin, pardevant moi  
Theodor Stott léguit de la commune de Dabo. faisant en cette  
qualité les fonctions d'officier public pour recevoir les actes  
de décès et constater les mariages les décès des  
citoyens sont comparés en la Maison communale par  
journalier âgé de trente et neuf ans. domicilié dans ladite commune  
lequel après de Joseph Doerflinger journalier âgé de vingt-huit ans.  
Deuxième Régulier dans ladite commune de Dabo département de la  
Moselle et de l'arrondissement de Metz Theodor Stott léguit qui floruit  
après est mort hier à six heures du soir, en son domicile  
à Dabo. d'après cette déclaration je me suis fait faire un  
transport public de ce domicile je me suis aperçu de  
ceux dudit floruit Gaspard et Jean d'après la  
présente acte que Joseph Doerflinger et Frédéric Gaspard  
ont signé, avec moi, fait en la maison

100  
Commune de Dabo, les jours mois et ans ci dessus,

Joseph Dörbächer Maire Louis Gassner

L'Officier de l'Etat

Aujourd'hui vingt troisième jour du mois du Brumaire, l'an  
Cinquième de la République française, à huit heures du Matin  
paraissant moi Theodore Hoff Agent de la Commune de  
Dabo, exerçant en cette qualité les fonctions d'officiers publics  
pour recevoir les actes destinés à constater la naissance  
les Mariages et les décès des citoyens, sont comparus en  
la salle publique de la maison commune Leonhard Metting  
âgé de vingt et un ans, Journalier et Joseph Dörbächer  
Journalier âgé de vingt huit ans, tous deux domiciliés  
dans la commune de Dabo, département de la Moselle,  
Leonhard Metting et Joseph Dörbächer ont  
Déclaré que ledit théodore Hoff âgé de deux mois est mort  
hier à dix heures du soir en son domicile, d'après cette  
Déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu  
de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit théodore  
Metting et j'ai dressé acte que Leonhard Metting et  
Joseph Dörbächer ont signé avec moi, fait en la maison  
Commune de Dabo, les jours mois et ans ci dessus

Joseph Dörbächer G. Leonhard Metting

Aujourd'hui dix septième jour du mois du Brumaire l'an  
Cinquième de la République française, à dix heures du Matin  
paraissant moi Theodore Hoff Agent Municipal de la Commune de Dabo  
exerçant en cette qualité les fonctions d'officiers publics  
pour recevoir les actes destinés à constater la naissance  
les Mariages et les décès des citoyens, sont comparus  
en la Maison Commune de Dabo, Florentin Weber



Deuxième feuille

Joseph Dörblicher âgé de cinquante ans. Journalier  
 demeurant également dans ladite commune, le premier est  
 cousin le second une amie de Elisabetta Weber âgé de cinquante  
 ans demeurant dans ladite commune épouse de feu de  
 Michel de Chappin, lesquels Joseph Dörblicher et Florent  
 Weber sont d'accord que ladite Elisabetta Weber est  
 morte hier à dix heures du soir en son domicile. D'après  
 cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de  
 ce domicile je me suis aperçu de la décadence d'Elisabetta Weber  
 et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Dörblicher et  
 Florent Weber ont signé à mes yeux fait en la maison commune

de Dabo les jours mois et ans ci-dessus  
 Florent Weber Joseph Dörblicher

Le jour d'aujourd'hui cinquante jours de mois de mai au cinquième de la Rep.  
 à huit heures de matin par de vant moi Theodor Roth Agent de la commune  
 de Dabo en faisant en cette qualité les fonctions d'officier public pour  
 recevoir les actes d'Etat civil les naissances les mariages les décès de  
 citoyens soit comparés à la maison commune de Dabo entre Kuba et Joseph  
 Dörblicher Journalier âgé de vingt huit ans et Antoinette Kuba âgé de trois ans  
 sur le premier cousin et le second une amie de Chuno Kuba âgé de dix ans  
 demeurant dans ladite commune de Dabo lesquels Antoinette Kuba et Joseph  
 Dörblicher sont d'accord que ladite Chuno Kuba est morte hier à  
 huit heures du soir en son domicile. D'après cette déclaration je  
 me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis aperçu  
 de la décadence dudit Chuno Kuba et j'en ai dressé le présent acte que  
 Antoinette Kuba et Joseph Dörblicher ont signé à mes yeux fait en la  
 maison commune de Dabo les jours mois et ans ci-dessus

Le jour d'aujourd'hui Joseph Dörblicher

765 Aujourd'hui premier jour du mois de pluviose l'an républicain  
 de la République française à dix heures du matin pardevant  
 moi Theodor Roth Agent de la Commune de Dabo faisant  
 les fonctions en cette qualité d'offices publics pour recevoir  
 les actes diffiner à constater la naissance les Mariages et les  
 décès des citoyens sont comparés en la maison Commune de  
 Dabo Louhard Zimmermann âgé de quarante ans  
 domicilié dans la Commune de Dabo et Joseph Dörblicher  
 Journalier âgé de vingt huit ans demeurant également dans  
 ledit Commune. Les premiers est le père et le deuxième un  
 ami de François Zimmermann âgé de trois ans fils dudit  
 Louhard Zimmermann lesquels Louhard Zimmermann et Joseph  
 Dörblicher m'ont déclaré que ledit François Zimmermann est  
 mort hier à sept heures du soir en son domicile; d'après cette  
 déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de  
 domicile je me suis assuré du décès dudit François  
 Zimmermann et j'ai dressé le présent acte que Louhard  
 Zimmermann et Joseph Dörblicher ont signé à ce moi  
 fait à la maison Commune de Dabo les jours mois  
 et ans ci dessus

Zimmermann  
Dörblicher

5

Louhard Zimmermann      Joseph Dörblicher

766

Aujourd'hui quatrième jour du mois de pluviose l'an républicain  
 de la République française à dix heures du matin pardevant  
 moi Theodor Roth Agent de la Commune de Dabo, faisant  
 les fonctions d'offices publics pour recevoir les actes  
 diffiner à constater la naissance les Mariages et les décès  
 des citoyens sont comparés en la maison Commune de Dabo  
 Michel Braun Journalier âgé de soixante ans domicilié  
 dans la Commune de Dabo résidant à chœffersboff  
 et Marc Lech Journalier âgé de quarante quatre ans.

Michel Braun  
Marc Lech



troisième feuille

aupres résidant à Chausserhoff le premier est le Marij,  
 et le second un amis de Madalena Dabiu âgé de cinquante et six  
 ans. Demurant dans ladite commune, épouse dudit Michel Braun  
 lesquels Michel Braun et Marie Lerch m'ont déclaré que ledit  
 Madalena Dabiu est mort hier à dix heures de soir en sa domicile  
 d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté  
 au lieu de ce domicile je me suis assuré du décès dudit  
 Madalena Dabiu et j'ai dressé le présent acte que Michel  
 Braun et Marie Lerch ont signé à querefois fait en la maison  
 commune de Dabo, les jours mois et ans ci-dessus  
 Michel Braun Marie Lerch  
 Jottz act.

76  
7  
Jaque Schreiber

Le jour de ce cinquième jour du mois de Mars. L'année cinquième  
 de la République Française. à huit heures de Matin par devant  
 Moi Theodor Schott Agent de la commune de Dabo. faisant  
 en cette qualité les fonctions les fonctions d'officier public pour  
 recevoir les actes de naissance à constater la naissance les mariages  
 et les décès des citoyens: suis comparé en la salle publique  
 de la maison commune de Dabo. Jaque Schreiber Journalier  
 âgé de quarante quatre ans domicilié dans la commune de  
 Dabo. Résidant à la haub, et Joseph Dornbacher Journalier  
 âgé de vingt huit ans demurant dans la commune de Dabo.  
 le premier est le pere et le deuxième un amis, de Jaque Schreiber  
 âgé de huit jours. Dudit Jaque Schreiber. lesquels Jaque  
 Schreiber et Joseph Dornbacher m'ont déclaré que Jaque  
 Schreiber, est mort hier à sept heures de soir en son domicile  
 d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté  
 au lieu de ce domicile je me suis assuré du décès dudit  
 Jaque Schreiber, et j'ai dressé le présent acte que:

104  
Jacques Küber et Joseph Dorebicher ont signé à 4e moi  
l'acte de la Maison Commune de Dabo les jours mois et ans  
ci dessus. *Joseph Dorebicher* [Signature]

105 Aujourd'hui huitième jours du mois de chivon l'année cinquième  
de la République française à dix heures du matin par devant  
moi Theodor Hoff Cegut de la commune de Dabo faisant  
en cette qualité les fonctions d'officier public pour recevoir  
les actes destinés à constater la naissance les Mariages  
et les décès des citoyens sont comparés en la maison commune  
de Dabo Pierre Kübler Journalier âgé de cinquante ans  
domicilié dans la commune de Dabo et Joseph Dorebicher  
Journalier âgé de cinquante huit ans demeurant également dans  
la commune de Dabo le premier est le fils et le second un

ami de Jacques Kübler de son âge de cinquante et six ans  
lesquels Pierre et Kübler et Joseph Dorebicher ont dit de leur  
propre chef que ledit Jacques Kübler est mort hier à huit heures de soir  
en son domicile, d'après cette déclaration je me suis sur  
le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis  
opéré du décès dudit Jacques Kübler et j'ai depuis le  
présent acte que Pierre Kübler et Joseph Dorebicher ont  
signé à 4e moi fait en la maison commune de Dabo  
les jours mois et ans ci dessus. *Joseph Kübler* [Signature]

106 Aujourd'hui septième jours du mois de pluvios l'année cinquième de la  
République française à dix heures du matin par devant moi  
Theodor Hoff Cegut de la commune de Dabo faisant en cette  
qualité les fonctions d'officier public pour recevoir les actes  
destinés à constater la naissance les Mariages et les décès des  
citoyens sont comparés en la maison commune de Dabo Pierre  
Kübler Journalier âgé de cinquante et six ans domicilié dans  
la commune de Dabo et Ignace Hesper Cordouier âgé de cinquante  
et six ans demeurant également dans la commune de Dabo  
le premier est un ami, et le deuxième le père de Pierre Kübler.

Jacques Kübler

Pierre Kübler



Quatrième feuille

âgé de cinquante ans. Lesquels Pierre Kübler et Ignace Ruffin ont  
 déclaré que ledit Pierre Felip est Mort hier à six heures de soir  
 en son domicile. D'après cette déclaration je me suis sur le champ  
 transporté au lieu de ce domicile je me suis aperçu de la  
 dudit Pierre Felip. Et j'ai dressé le présent acte que Pierre Kübler  
 et Ignace Ruffin ont signé à ce moi. fait en la maison commune  
 de Dabo les jours mois et ans ci dessus. *Noté et c.*

*N° 10* Aujourd'hui 2<sup>e</sup> jour de mois de pluviose l'an cinquième  
 de la République française à huit heures du matin  
 par devant moi Théodore Fehst, legal de la commune de  
 Dabo en cette qualité. Les fonctions de l'officier public pour  
 recevoir les actes d'état civil à constater les naissances les  
 mariages et les décès des citoyens sont comparu en la  
 Maison commune de Dabo Antoine Ruffin âgé de cinquante  
 ans domicilié dans la commune de Dabo et Joseph Dornbacher  
 âgé de cinquante huit ans demeurant également dans la commune de Dabo  
 le premier est le père et le deuxième un ami de Antoine  
 Ruffin âgé de deux jours. Lesquels Antoine Ruffin et  
 Joseph Dornbacher ont déclaré que ledit Antoine  
 est Mort hier à huit heures de soir en sa domicile.  
 D'après cette déclaration je me suis sur le champ trans-  
 porté au lieu de ce domicile je me suis aperçu de la  
 dudit Antoine Ruffin. J'ai dressé le présent acte que  
 Antoine Ruffin et Joseph Dornbacher ont signé à ce  
 moi. fait en la Maison commune de Dabo les jours  
 mois et ans ci dessus. *J. Dornbacher Noté et c.*

D'après

16<sup>me</sup> Aujourd'hui dixième jour du mois de Ventose l'an Cingisme  
 de la République française à huit heures du matin  
 pardevant moi Theodor Schott Legat de la Commune de  
 Dabo, faisant en cette qualité les fonctions de Jures publics  
 pour recevoir les actes de Jures à constater la naissance  
 les Mariages et les décès distraits. sont comparu  
 en la Maison Commune de Dabo, Antoine Lambourre âgé  
 de cinquante deux ans domicilié dans la Commune  
 de Dabo. Résidant à Châperboff et Jean Walter  
 Journalier âgé de vingt six ans demeurant également  
 dans la Commune de Dabo, le premier est  
 le père de l'enfant, et le deuxième un oncle de Georg  
Lambourre âgé de trois ans, lesquelles Antoine Lambourre  
 et Jean Walter m'ont déclaré que ledit Georg est  
 mort hier à onze heures du soir en son domicile.

Georg  
 Lambourre  
 M

Après cette déclaration je me suis sur le champ transporté  
 au lieu de ce domicile je me suis aperçu de décès dudit  
 Georg Lambourre j'en ai dressé le procès verbal que Antoine Lambourre  
 et Jean Walter ont signé à ce moi fait en la maison Commune de Dabo  
 le jour mois et an ci dessus

Antoine Lambourre  
 Jean Walter  
 Schott Legat

17<sup>me</sup> Aujourd'hui quatorzième jour du mois de Ventose l'an Cingisme  
 à huit heures pardevant moi Theodor Schott Legat  
 de la Commune de Dabo. faisant en cette qualité les  
 fonctions de Jures publics, pour recevoir les actes  
 de Jures à constater la naissance, les Mariages, et les  
 décès distraits. sont comparu en la Maison  
 Commune de Dabo Joseph an fils Journalier âgé  
 de six ans domicilié dans la Commune





Cinquième feuille

De Dabo et Joseph Linkheld Journalier âgé de quarante quatre ans demeurant également dans la commune de Dabo; le premier est d'un anis et le deuxième le même, de Antoine Gallas âgé de quatre vingt ans demeurant dans ledit commune; De Dabo, lesquels Joseph Anstett et Joseph Linkheld ont dit lors que ledit Antoine Gallas est mort hier à onze heures du soir en son domicile, d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis aperçu de la déesse dudit Antoine Gallas. J'ai dressé le présente acte que Joseph Anstett et Joseph Linkheld, ont signé à ce moi fait en la maison commune de Dabo les jours mois et ans ci dessus

Moyen ~~Joseph Linkheld~~ Joseph Linkheld  
 Anstett

113 Aujourd'hui vingt troisième jour du mois de ventose l'an Cinquième de la République française à quatre heures du matin par devant moi Theodor Stett Agent de la Commune de Dabo faisant en cette qualité les fonctions d'offices public pour recevoir les actes deslinés à constater les mariages et les deces des citoyens, font comparu en la maison commune de Dabo, Jean Fromviller Journalier âgé de quarante quatre ans domicilié dans la commune de Dabo et Antoine Niffenard Cordonnier âgé de vingt sept ans, demeurant également dans la commune de Dabo, le premier est d'un anis, et le deuxième le même de Elisabeth Saphel âgé de quatre vingt ans,

demeurant dans la commune de Babo, les quels Jean  
 Fromville et Antoine Suffenas, ont dit par écrit que  
 ledit Elisabeth faufel, est morte hier à onze heures  
 de l'athoir en sa domicile; d'après cette déclaration  
 je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile  
 je me suis aperçu de la décès dudit Elisabeth faufel  
 J'en ai dressé le présent acte que Jean Fromville  
 et Antoine Suffenas ont signé à ce moi, fait  
 en la maison commune de Babo. les jours mois  
 et ans ci dessus. *Jours Fromville et*  
*Antoine Suffenas*

18<sup>me</sup> Aujourd'hui vingt huitième jours du mois de yeste  
 l'an cinquième de la République française par devant  
 moi Théodor Schott Agent de la commune de Babo  
 faisant en cette qualité les fonctions d'officier  
 public pour recevoir les actes de l'état civil à  
 constater la naissance, les Mariages et les décès  
 des citoyens font comparu en la Maison commune  
 de Babo Friedrich Schirac Marié âgé de quarante  
 deux ans; domicilié dans la commune de Babo et  
 Augustine Eugénie Journalière âgé de quarante  
 deux ans; demeurant également dans la commune  
 de Babo le premier est d'un fils, et le deuxième  
 d'une amie de Jean Schirac âgé de soixante et  
 dix sept ans. demeurant dans ladite commune  
 lesquels Friedrich Schirac, et Augustine Eugénie  
 m'ont déclaré que ledit Jean Schirac est mort

Schott  
 14



Sixième feuille

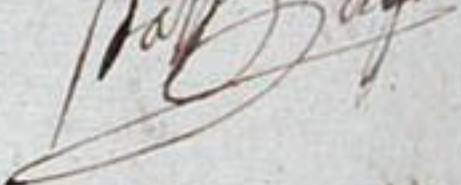
à une heure après Midy enfa domicilié  
après cette déclaration je me suis retiré du  
dada Jean Shira. J'ai déjà le présent acte qu'il m'a  
fait et Augustin Eugéman ont signé à  
ce fait en la maison commune de Sabeto  
les jours mois et ans dessus

à Sabeto transporté au lieu de domicile je me suis  
domicilié le 20<sup>e</sup> jour du mois de Juin 1793.

76<sup>15</sup>  
Commune de Sabeto

Ce jour huitième jour du mois de Juin  
l'an cinq de la République française par devant  
moi, Théodore Holt agent de la Commune de Sabeto  
faisant en cette qualité les fonctions d'officier  
publique pour recevoir les actes de naissance  
constater les naissances les Mariages et les  
décès des citoyens, sont comparés à la maison  
commune de Sabeto Jacques Sabeto Muniere  
âgé de quatre sept ans domicilié dans la commune  
de Sabeto et Joseph Lückembeld Journalier âgé  
de quarante quatre ans demeurant également  
dans la Commune de Sabeto le premier est d'une  
gendre, et le deuxième d'une amie de Christian  
Baron âgé de soixante ans demeurant dans la  
Commune. Lesquels Jacques Sabeto et Joseph Lückembeld  
m'ont déclaré que ledit Christian Baron  
et Mortelers trois heures du matin

D'après cette déclaration je me suis sur le champ  
 transporté au lieu de ce domicile, je me suis aperçu  
 du décès dudit Christian Bärre. J'en ai dressé  
 le présent acte que Jacques Dab. et Joseph  
 Linkendel ont signé à ce moi. Excepté Joseph  
 Linkendel ne savent pas le vice. Et de fait son acte  
 fait à la maison commune de Dabo. les jours  
 Mois et ans ci dessus

quob. Dab. Signature 

76° 16

16  
 Gräffli  
 Journal  
 16

Ce jour d'hui d'heure pour le mois de Janvier  
 au lieu de la République Française, pardevant moi  
 Theodor Schott Agent de la commune de Dabo,  
 faisant cette qualité les fonctions d'officier public  
 pour recevoir les actes de mariage à constater la  
 célébration des mariages et les décès des citoyens  
 font comparaître en la maison commune de Dabo,  
 civils et gratuits Journalier âgé de soixante ans,  
 domicilié dans la commune de Dabo, et Charles  
 Gräffli Journalier. âgé de trente ans,  
 demeurant également dans la commune de Dabo  
 le premier est un ancien, et le deuxième le même  
 d'Henri Gräffli, âgé de soixante quatre ans,  
 demeurant dans la commune de Dabo, lesquelles  
 civils et gratuits et Charles Gräffli m'ont déclaré que  
 ledit Henri Gräffli est mort hier à trois heures du  
 matin, en sa domicile, d'après cette déclaration je  
 suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile



Septième feuille

je me suis occupé de l'écrit de M. Henry Gräbli Jura  
d'après le présent acte que Arnold Gräffli et Karl  
Gräffli, ont signé de leur main.  
fait à la Mairie Commune de Dabo  
les jours mois et ans ci dessus

Constaté par moi J. H. 1851  
Gröbli  
Scapellato

17  
C'est un acte  
de mariage  
qui a été  
fait le  
17  
1851  
à Dabo

Ce jour lui huitième jour du mois de floréal au cinq de la République  
de cinquante ans, du nom  
de M. Joseph Mejer agent de la commune de Dabo,  
faisant en cette qualité les fonctions de l'office public, pour  
recevoir les actes d'état civil à constater les naissances les mariages  
et les décès des citoyens, sont comparés en la maison commune  
de Dabo, Antoine Anstett, laboureur, âgé de cinquante ans,  
domicilié dans la commune de Dabo et Blais Anstett  
journalier, âgé de quarante ans, demeurant également  
dans la commune de Dabo, le premier est le père et le deuxième  
le fils de François Antoine Anstett, âgé de deux mois  
demeurant dans la commune de Dabo, lesquelles Antoine  
Anstett, et Blais Anstett, m'ont déclaré que ledit  
Antoine Anstett est mort hier à cinq heures du matin  
en sa domicile; d'après cette déclaration je me suis par  
le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis  
occupé de l'écrit de l'écrit Antoine Anstett, Jura d'après le  
présent acte, que Antoine Anstett, et Blais Anstett, ont signé de leur  
main fait à la Mairie Commune de Dabo les jours mois et ans ci dessus  
Antoni Anstett  
Blais Anstett  
agent

17618 Aujourd'hui douzième jour de mai l'An cinq de la République Française  
 A huit heures du matin pardevant moi Joseph Meyer officier public  
 de la Commune de Dabo, faisant avec qualité les  
 fonctions de l'office public pour recevoir les actes de l'Etat  
 civil à constater la naissance, les mariages et les décès des Citoyens  
 sont comparés en la maison commune de Dabo, Jean  
 Hapser cordonnier, âgé de vingt et un ans, domicilié dans la  
 commune de Dabo et Antoine Appretres Journalier, âgé  
 de vingt quatre ans, demurant également dans la commune  
 de Dabo le premier est le père et le deuxième  
 le fils de Barbe Vögél, âgée de trente sept ans, lesquelles Jean  
 Hapser et Antoine Appretres, juraient et déclarent que le dit Barbe Vögél  
 morte hier à onze heures du soir en sa domicile, d'après cette déclaration  
 je me suis sur le champ transporté en son domicile, j'en suis sorti  
 de la dite Barbe Vögél, j'en ai dressé le présent acte que Jean Hapser  
 et Antoine Appretres ont signé à ce jour et fait à la maison commune  
 de Dabo les jours mois et ans susdits  
 Joseph Meyer

Barbe Vögél  
 18

17619 Antoinette Suzanne Meyer, ce jour  
 Aujourd'hui douzième jour de mai l'An cinq de la  
 République Française à sept heures du matin  
 pardevant moi Joseph Meyer officier public  
 de la Commune de Dabo, pour recevoir les  
 actes de l'Etat civil à constater la naissance, les  
 Mariages et les décès des Citoyens sont  
 comparés en la maison commune de Dabo  
 Dietrich Scherer Muniere, âgé de quarante  
 deux ans, et Mathieu Keij Journalier, âgé  
 de quarante quatre ans, tous deux domiciliés  
 dans la commune de Dabo, le premier est  
 le père, et le deuxième est le fils de Thérèse

Thérèse Scherer  
 19



florant, âgé de huit mois, laquelle  
 Sibirie Shiran et Matthias Key; nous  
 approuvons le dit acte que ledit Theodor florant est mort  
 hier à trois heures du soir, en sa domicile  
 d'après cette déclaration que je me suis sur le  
 champ transporté, ou lieu de ce domicile;  
 Mijordogant je me suis aperçu du décès dudit Theodor  
 florant; j'en ai dressé le présent acte  
 que Sibirie Shiran et Matthias Key ont certifié  
 et signé à ce moi, fait à la maison commune  
 de Dabo, les jours mois et ans ci dessus dit.  
 Mijordogant

approuvons le dit  
 acte de la  
 quatrième ligne  
 pour que  
 l'usage  
 Mijordogant

Mijordogant

= MTTTJ prindem

préservant les actes de décès dans le  
présent Registre à l'ordre alphabétique

N <sup>o</sup>	A	Des Gens Morts
- 10.	Antoine Naffens	10 <sup>e</sup> pluvios
- 12.	Antoine Gallas	23 <sup>e</sup> Ventose
- 17.	Antoine Rauffette	8 <sup>e</sup> Florial
- 1.	Anna Kubu	22 <sup>e</sup> Frisore
- 18.	Barth Högl	2 <sup>e</sup> prairial
- 15.	Christian Bär	8 <sup>e</sup> Germinal
- 19.	Theodor Florent	12 <sup>e</sup> Messidor
- 2.	Etienne M. Mügg	23 <sup>e</sup> Brumaire
- 3.	Elisabeth Weber	9 <sup>e</sup> Frisore
- 13.	Elisabeth Fajpel	23 <sup>e</sup> Ventose
- 1.	Florent Gaper	20 <sup>e</sup> Brumaire
- 5.	Francois Finerwauer	2 <sup>e</sup> pluvios
- 11.	Georg Lambow	2 <sup>e</sup> Ventose
- 16.	Henrij Grablij	17 <sup>e</sup> Germinal



138

No.	Jaque Schreiber	5. pluvios
7.	Jaque Kübler	8. nivios
8.	Jean Steiner	28. fevros

M.

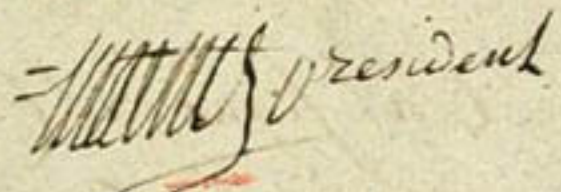
6. Madalen Taubie	1. pluvios
1 medling Stinne	23 Brumaire

H.

9. Pierre Felip.	6. pluvios
------------------	------------



Le present Registre contenant Vingt deux feuillets,  
destiné à inscrire les actes de décès de la commune  
de Dabo, a été garaffé par nous président de  
l'Administration Municipale de la commune de  
Walsebeie.

Ce jourd'hui le premier Janvier au Six de  
la République française.  President


VI VI

Thomé  
Zimmerman  
A.

Aujourd'hui troisième Janvier au Sixième  
de la République française à sept heures du  
Matin pardevant moi Joseph méyer officier  
public de la commune de Dabo pour  
Necessité les actes distants à constater la  
naissance Mariages et les décès des citoyens  
sont comparés en la maison commune de Dabo  
Michel Wint Journalier Agé de trente deux  
Ans; et Leonhard Zimmerman Journalier  
Agé de quarante deux Ans; tous deux domiciliés  
dans la commune de Dabo; le premier est en  
qualité de Mari et le deuxième Célibataire.

Therodia Zimmermann Agé de trois heures  
 lesquelles Michel Hügel et Everhard Zimmermann  
 Mout. déclaré que ledit Therodia Zimmermann  
 est mort hier à trois heures après midy,  
 en sa domicile, d'après cette déclaration je  
 Me suis sur le champ transporté ou lieu de  
 domicile; je me suis aperçu de décès dudit  
 Therodia Zimmermann; j'ai dressé le présent  
 Acte que Michel Hügel et Everhard Zimmermann  
 ont signé et certifié à vis de moy; fait à la  
 Maison Commune de Dabo, les jours mois  
 et ans d'aujourd'hui; - Everhard Zimmermann  
 M. vingt M. âgé de quatre

Jean Künemann  
 Ce jourd'hui Cinq Nivôse, l'an six  
 de la République française et  
 moi Joseph Meyer, agent municipal de la  
 Commune de Dabo, Canton de Walschwil,  
 Département de la mortne, soit comparés  
 Antoine Schreiber, âgé de quarante quatre  
 ans, et Jean Faber, âgé de cinquante trois  
 ans, tous deux citoyens domiciliés audit lieu de  
 Dabo, Commune de Dabo. Comme voisins et  
 du défunt Jean Künemann. lesquels nous déclarer.

que ledit Jean —  Deuxième f  
 Ce jour d'aujourd'hui Cinq heures, du matin. en son  
 domicile audit lieu de la Gant. Après cette  
 déclaration, je me suis sur le champ transporté  
 au lieu de l'inhumation, et étant auprès dudit  
 corps de Jean Kümmer, j'en ai dressé le présent  
 acte, qu'antoin Scriber a signé avec  
 moi, et ledit Jean Huber Sous-maire fait  
 de savoir de voir les Dites, moi et au f.

D'Antoin Scriber (marque de Jean + Huber)

M. J. G. G. G.

Odile  
 Frédéric  
 3

Ce jour d'aujourd'hui vingt-neuf Novembre, l'an Six de la République  
 Française, une et indivisible, dix heures du matin, pardevant  
 moi Soussigné Joseph Meyer agent municipal de la commune  
 de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Meurthe,  
 Louis Comparaux George Burge, âgé de quarante  
 et Xavier Christophy âgé de quarante-sept ans,  
 deux Citoyens de ce dit lieu, comme voisins et amis de la  
 défunte Odile, fille illégitime de Catherine Frédéric,  
 laquelle est née ici audit Dabo, et âgée d'un mois.  
 lesquels m'ont déclaré que la Dite a été morte ce matin  
 à six heures, au domicile dudit Burge. après cette  
 déclaration j'en ai fait sur le champ transcription au  
 Domicile de la Dite défunte, et étant auprès du corps  
 de la dite défunte, j'en ai fait rédiger le présent acte, en  
 vertu des pouvoirs qui me sont délégués, qui en

Atteints ont signé avec moi, le dit jour même à

Lesdits Escripsz yoyez, L'Escrip  
M. J. J. agent.

Mari Ursule Fischer. Ce jourd'uy treize pluviose, l'an six de la Republique  
françoise, une et indivisible dix heures du matin

pendant le soussigné Joseph Mejer Agent  
Municipal de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid

Departement de la Meurthe sont comparus Jean

Erd, Citoyen de Chertzoß, âgé de trent trois ans,

et Martin Anton (Anton), âgé de quarante ans,

aussy Citoyen dudit lieu, le premier filz de la defunte

Mari Ursule Fischer, et l'autre son voisin et ami,

lesquels m'ont declaré, que ladite mari Ursule

Fischer est morte ce matin a sept heures en son

Domicile audit lieu, quelle estoit née à Hentzwiller

et estoit âgée Environ de cinquante cinq ans

Après cette declaration je me suis sur le champ

transporté au lieu du domicile de ladite defunte,

et étant asuré dudit D'écrite, j'en ai dressé le

present acte, en vertu des sermens qui me

sont allégués, que ledit Martin Anton a signé

avec moi, et ledit Erd sous marqué fait

de savoir Enire.

Martin Anton J. Marquet de Jean

Erd

M. J. J. agent



Ce jour d'aujourd'hui  
Marie Anne sœur de la  
Catherine Antoni une et indivisible. a midi, pardevant le

5

Souffigné Joseph Mejer agent Municipal  
de la Commune de Dabo, Canton de Walschid,  
Departement de la Meurthe, sont Comparus  
Martin Antoni, Cerdeur de Schaffers, agé de  
quarante ans, et Eshart Weber, aussy dudit lieu  
agé de trente deux ans, le premier pere de la defunte  
Marie Anne Catherine Antoni, et l'autre son voisin par  
quel ont déclaré que ladite Marie Anne Catherine,  
est morte ce matin a deux heures, en son domicile audit  
lieu, qu'elle estoit né audit lieu, et estoit agé de  
huit ans, et fille legitime dudit Antoni et de  
Marie Therese Beschorn, sa femme; apres cette  
Declaration j'en suis sur les lieux et transporté  
au lieu du domicile de la dite defunte, et étant asuré  
de ses diés, j'en ai dressé le present acte,  
En vertu des pouvoirs qui me sont delegués,  
que les dits Antoni pere dudit enfant ensemble  
le dit Eshart Weber, ont signé avec moi,  
Martin Antoni  
Eshart Weber Mejer agent

Jacques  
Schott.

6

Ce jour d'aujourd'hui vingt deux pluviôse, l'an six  
 de la République Française, une et  
 indivisible, a midi, pardevant le sous-signé  
 Joseph Mejer agent municipale de la Commune  
 de Dabo. Canton de Walscheid Département  
 de la morthe. sont comparus Michel Schott  
 Citoyen de ce lieu, âgé de quarante quatre ans  
 et Jacob ~~Schott~~, âgé de quarante sept ans,  
 au lieu de ce lieu, les deux voisins et amis  
 du défunt Jacques Schott, lesquels ont déclaré  
 que ledit Jacob Schott, est mort en son  
 domicile hier le vingt un trois heures après  
 midi et étoit né au dit Dabo, et étoit âgé  
 de cinquante six ans, après cette déclaration  
 je me suis par le champ transporté  
 au domicile dudit défunt, et étant  
 assuré de la décès dudit défunt, j'en ai dressé  
 le présent acte, en vertu des pouvoirs  
 qui me sont délégués, par le dit Schott  
 Signés avec moi, et le dit au flet Summary  
 suite de savoirs être, les dits jour mois et an.

Marguerite de Jacob  
 Schott

Michel Schott  
 Mejer agent

Thérèse  
Schwaller.

Cejourd'hui  
de la République  
indivisible



145 quatrieme  
Dix heures, l'an Dix  
français, une et  
trois heures après

7

midy. pardevant le Juge Joseph Fröhlicher  
agent Municipal de la Commune de Dabo,  
Canton de Walsch, Département de la Haute  
Sous-Commissaire Antoine Schwaller, âgé de trente  
ans, et Jean-Vincent Schwaller âgé de vingt un ans  
deux Citoyens journaliers de cette Commune  
Demourant au Haut, et frères de la défunte  
Thérèse Schwaller, lesquels ont déclaré que  
ladite Thérèse Schwaller est morte sur ladite  
Haut, en son domicile, le jour d'aujourd'hui dix heures  
du matin, quelle étoit née audit lieu, et fille  
Legitime du défunt Chretien Schwaller, et de  
Salome Dornberger, Citoyens de ladite Haut,  
et étoit âgée de seize ans. après cette  
Déclaration, j'en suis sur le champ transporté  
au domicile de ladite défunte, et étant assemblé  
du deuil de ladite défunte, j'en ai dressé le  
présent acte en vertu des pouvoirs qui me font  
Délégués; que les dits frères de ladite défunte  
ont signés avec moi, les dits Juges, moi, et au f.  
André Guertler par ces signatures  
J. Fröhlicher agent



Jean Pierre  
Ruffenach

5

Ce jour d'aujourd'hui <sup>146</sup> quatorze ventose, l'an six  
 de la Republique Françoise une et indivisible  
 huit heures du matin. Pardevant le sous-  
 Joseph Fröhlicher agent municipal de la  
 Commune de Dabo, Canton de Walschwil, Département  
 de la Meurthe font comparus, Pierre Ruffenach  
 Citoyen ouvrier de la forest de ce lieu, âgé de trente  
 trois ans, et Joseph Meyer, Charpentier au fruy  
 de ce lieu, son voisin et ami, âgé de cinquante  
 ans. le premier pere du defunt Jean Pierre Ruffenach  
 et l'autre son voisin. les quels ont declaré  
 que ledit Jean Pierre Ruffenach, est mort en son  
 domicile, en ce lieu de Dabo, le jour d'aujourd'hui six  
 heures du matin, lequel étoit âgé neuf mois.  
 A été né en audit lieu, et fils legitime dudit Pierre  
 Ruffenach, et de Barbe Weber, son épouse. après  
 cette declaration, je me suis sur le champ  
 transporté au domicile dudit defunt. et étant  
 auprès du corps dudit defunt, j'en ai dressé le  
 present acte, en vertu de mes pouvoirs qui me sont  
 délégués, que le dit Ruffenach, pere dudit defunt  
 et le dit témoin ont signé, avec moi, les dit  
 jours, mois et an.

Joseph Fröhlicher

J. Fröhlicher agent



147

Cinquieme

7

Jean Zimmerman

Ce jourd'hui vingt Cinq Ventose, l'an six de la Republique  
Francoise, une et indivisible, huit heures du matin,  
pardevant le Soussigné Joseph Fröhliger Agent  
Municipale de la Commune de Dabo, Canton de  
Walschuid, Departement de la Meurthe, sont Conjoints  
Jean Saur Agé de Quarante-huit ans, et Martin  
Rau, Agé de quarante six ans, tous deux  
Citoyens de Schaffershoff, le premier le Gendre  
du defunt Jean Zimmerman, et l'autre son voisin  
et ami. Les quels m'ont déclaré, que ledit Jean  
Zimmerman, est mort en son domicile audit lieu  
de Schaffershoff, hier le vingt quatre de ce mois, Cinq  
heures du matin, et lequel étoit agé quatre vingt cinq  
ans, étoit né audit lieu, et étoit de la defunte Marie  
Schönepe, suivant Conjoints dudit lieu. Apres cette  
déclaration j'en ai fait sur le champ transporté  
au domicile dudit defunt, et étant assuré du  
désir dudit defunt, j'en ai dressé le present  
acte. En vertu des pouvoirs qui me sont  
délivrés, que ledit Jean Saur, et ledit Martin  
Rau, ont Signé avec moi, le Dit  
jour, mois et an.

Josann Saur      Martin Rau  
Fröhliger, agent

Madelaine  
Gröbly

Ce jour d'aujourd'hui le 27<sup>e</sup> Germinal, l'an six  
de la Republique Françoise, une Individuelle  
huit heures du matin. Pardevant le  
Sousigné Joseph Fröhlicher, Agent

10

Municipale de la Commune de Dabo, Canton de  
Walshied, Departement de la Meurthe, sont  
Comparu Charles Gröbly tiers grand de cette dite  
Commune, age de trente Sept ans. et Frederic  
Ruffenach, curé de ce lieu, age de vingt Sept ans.  
le premier pere de la defunte Madelaine Gröbly,  
et l'autre son voisin. Les quels ont declare  
que ladite Madelaine Gröbly, est morte en son  
domicile en celui de Dabo, hier le quinze dix huit  
dus mois, laquelle etoit fille Legitime dudit Charles  
Gröbly, et de Christine End son Epouse, etoit  
nee en ce dit lieu, et etoit age de trois ans et six  
mois. Apres cette declaration, j'en ai fait  
le champ transporter au domicile de ladite defunte  
et apres m'etant assure dudit de ladite defunte  
j'en ai dressé le present acte, en vertu des pouvoirs  
qui me sont delegues, que ledit Gröbly, pere  
dudit enfant, a signe avec moi, et ledit Frederic  
Ruffenach a declare ne savoir signer, a fait  
sa marque ordinaire, le dit jour mois et an.

de Frederic Ruffenach (consolidé) [Signature]

François Joseph  
Berlioz

Aujourd'hui  
de la Repub.



149  
Constitution  
de la Repub. Française, une et  
indivisible, les hommes  
sont égaux en droits.

AA

Monsieur Joseph Fröhlicher Agent municipal de la commune  
de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Moselle,  
son collègue Antoine Berlioz, âgé de trente huit  
ans, et Xavier Schwaller, âgé de trente cinq ans, tous  
deux Citoyens volontaires de la Haute, le premier père du défunt  
François Joseph Berlioz, et l'autre son oncle, les quels ont  
déclaré, que ledit François Joseph Berlioz est mort au domicile  
de son dit père, au dit lieu de la Haute, Aujourd'hui une heure  
après midi, lequel était fils légitime dudit Antoine  
Berlioz et de Gertrude Schwaller son épouse, né au dit lieu,  
et était âgé de dix huit mois. Après cette déclaration  
jeme suis sur le champ transporté au domicile dudit  
Berlioz, et méstant après l'indication dudit défunt. J'en ai  
dressé le présent acte. En vertu des pouvoirs qui me  
sont délégués, que ledit Antoine Berlioz père dudit  
Enfant, et ledit Xavier Schwaller, son oncle, ont  
signés avec moi, Après lecture et interprétation  
des dits jour mois et an. / # au dit lieu.

Antoine Berlioz

Xavier Schwaller  
J. Fröhlicher Agent

Madeline  
Schönesp.

172

Le jour d'aujourd'hui vingt quatre Germinal, l'an  
 de la République française, une et  
 indivisible. huit heures du matin, pardevant  
 le Soussigné Joseph Fröhlicher Agent municipal  
 de la Commune de Dabo, Canton de Walschwil,  
 Département de la Meurthe. sont comparus  
 Antoine Schönesp, habitant journalier de cette  
 Commune, demeurant ala Haub, âgé de  
 quarante ans, et Jean Jacques Wendling, aussy  
 Citoyen de cette Commune et son ami, âgé de  
 quarante cinq ans. lesquels ont déclaré  
 que Madeline Schönesp, Enfant Legitim dudit  
 Schönesp, et D'oitte Krieg son épouse est morte  
 au domicile dudit Schönesp, hier le vingt trois  
 a dix heures du soir, et la quelle est née audit lieu,  
 et était âgé que d'une journée. après cette  
 déclaration j'en ai fait sur le champ, Transporter  
 au domicile dudit Antoine Schönesp, et metant  
 assure d'icelle, de la dite sepulture, j'en ai dressé le  
 presente acte, en vertu des pouvoirs qui me sont  
 délégués, que ledit Antoine Schönesp, Ensemble ledit  
 Wendling ont signé avec moi, après lecture et  
 interpretation, le dit jour susdit et au J.  
 Dubois Jouré J. Wendling, Agent

Barbe Clause.

Cejourd'hui



151

Septemes f

13

dix-neuf floreal. l'an  
 République française et  
 indivisible. dix heures du matin, pardevant le sousigné  
 Jean Rollin agent municipale de la commune de  
 Dabo, Canton de Walscheid, Département de la mortelle,  
 sont comparus Joseph Feder, âgé de cinquante  
 quatre ans, Citoyen journalier de cette commune  
 demourant à la haub, et gendre Louis Fiay,  
 son gendre, âgé de trente ans, habitant de la  
 commune de Haselbourg, lesquels ont déclaré  
 que Barbe Clause, Epouse du premier, et belle  
 mere du second, est morte au domicile, dudit Feder,  
 de la dite haub, vers le dix huit dudit mois, onze heures  
 du matin: laquelle étoit âgée cinquante ans, et  
 étoit née audit Haselbourg. Après cette déclaration  
 j'en ai vu sur le champ transporté au domicile  
 dudit Joseph Feder, et me tant assuré de la  
 dite defunte, j'en ai dressé le present acte  
 en vertu d'un pouvoir qui me sont délégués  
 que ledit Fiay a signé avec moi, et ledit Joseph  
 Feder, sans marque, faute de savoir écrire, les  
 dits jour, mois et an.

manifeste  
 Joseph Feder  
 Justicien Honoré Fiay  
 Rollin

Dorothee  
Körber.

14

Ce jour d'aujourd'hui dix neuf floreal, l'an six  
 de la Republique françoise, une et indivisible  
 dix heures du matin. pardevant le  
 Soudaigne, Jean Rollin Agent municipal  
 de la Commune de Dabo, Canton de Walsch  
 Departement de la Meurthe. sont comparus  
 Joseph Bantz agé de quarante six ans, et  
 Antoine Baill, agé de quarante huit ans  
 tous deux Citoyens journaliers demeurant  
 ala houb, Section de cette Commune de Dabo,  
 et gendres de la defunte Dorothee Körber, les  
 quels ont déclaré que l'audit Dorothee Körber, est  
 morte en son domicile aladite houb, hier ledit  
 dix heures du matin, laquelle estoit agé  
 soixante et dix ans, et estoit née a Reinhardt  
 et estoit l'epouse legitime du defunt Jacques  
 Gersinger, en son vivant habitant dudit lieu de la  
 houb. Apres cette declaration j'en ai fait  
 transport au domicile de la dite defunte, et metant  
 apres audées de la dite defunte, j'en ai dressé  
 present acte, en vertu des pouvoirs qui me sont delegés  
 que ledits Joseph Bantz et Antoine Baill ont signés  
 et avec moi, les dits jours moind et au ./.  
 Joseph Bantz Antoine Baill

Rollin

Elisabeth  
Fides.  
15

Ce jour d'aujourd'hui  
le dixième  
français, une



153 huitième  
vingt floral, l'an  
de la République

et indivisibles, disjunctim  
du matin. pardevant le Soussigné Jean Bollinger  
agent municipale de la commune de Dabo,  
Canton de Walschid, Département de la mortte.  
font son grand Joseph Diellenfchneider, tailleur  
d'habit, âgé de quarante neuf ans, et Florent  
Lefchis, marchand, âgé de quarante six ans,  
tout deux Citoyens de cette dite Commune de  
Dabo, le premier l'époux légitime de la défunte  
Elisabeth Fides, et l'autre son voisin, les  
quels ont déclaré que la dite Elisabeth  
Fides <sup>Est morte</sup> en son domicile au dit Dabo, hier le  
dix neuf, d'une heure du matin, laquelle étoit  
agée de cinquante un ans, et étoit née  
en cette dite Commune; après cette déclaration  
je me suis sur le champ transporté au  
domicile de la dite défunte, et m'étant aperçu  
qu'elle étoit morte, j'en ai dressé le présent acte en  
vertu des pouvoirs qui me sont délégués par les  
dits Joseph Diellenfchneider, et Florent Lefchis  
ont signé avec moi, les dits jours mois et an.  
Joseph Diellenfchneider

Bollinger



Jean George  
Mauch

Ce jour d'aujourd'hui Cinq prairie, l'an septième  
de la Rep. Française, une et indivisible,  
après huit heures du matin, parvenant au lieu

16

Jean Rollin, agent municipal de la commune  
de Dabo, Canton de Walchid, Département de la  
Meurthe; sont comparus Joseph Gersinger,  
agé de trente ans, et George Leher, agé de trente  
deux ans, tous deux journaliers de ce dit lieu de Dabo,  
le premier le Gendarme du défunt Jean George Mauch, et  
l'autre son voisin, les quels m'ont déclaré que  
ledit Jean George Mauch est mort hier le quatre  
Courant, huit heures du matin en son domicile audit  
lieu, et était le conjugal de la défunte Christine Handler,  
été agé de septante sept ans, et était né à Haguenau.

Après cette déclaration je me suis sur le champ  
transporté au domicile dudit défunt, et m'étant  
après un' diu'sion dudit défunt, j'en ai dressé le  
présent acte en vertu des pouvoirs qui me sont  
délivrés, que ledits Gersinger et Leher ont soussigné  
l'acte de l'avoir vu, et moi soussigné

George Leher

Joseph Gersinger

Rollin

Thérèse  
Lorany.

Ce jourd'hui



155 neuvevingt f,  
quinze paires, la  
Republique Française

17

une et indivisible. Dix heures du matin  
pardevant le Souffigné Jean Rollin, agent  
municipal de la commune de Dabo, Canton de  
Walshcim, Département de la Meurthe, fait comparu  
Joseph Schönep, journalier, âgé de trente neuf  
ans, et Jacques Wendling âgé de quarante six  
ans, tous deux de cette dite commune, les premiers  
l'Espoux de la defunte Thérèse Lorany, et l'autre  
son voisin et ami. Les quels m'ont déclaré, que la  
dite Thérèse Lorany est morte, vers le quatorze  
huit heures après midi, en son domicile audit lieu  
laquelle étoit née en cette dite commune. Et étoit  
âgé de trente ans. après cette déclaration je  
me suis sur le champ transporté au domicile  
de la dite defunte, et m'étant assuré de l'écrite de l'écrite,  
j'en ai dressé le present acte, en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués, que ledit Schönep a soussigné  
suite de savoir écrire, et ledit Wendling souffigné  
avec moi, les dits jours mois et an. /

Joseph Schönep  
+  
Wendling  
Rollin

18  
Margueritte  
Henry

1800  
Ce jour d'hui vingt quatre prairial, l'an sixieme de la  
Republique française une et indivisible. Suit heures  
du matin. pardevant le soussigné Jean Rolling agent

Municipale de la commune de Dabo, Canton de Wolfheim,  
Departement de la Meurthe. J'ai comparu Antoine  
Weber, meunier au neustatt mühl de cette Commune  
agé de cinquante deux <sup>ans</sup> et Baltazar Bernauer, Citoyen  
de la commune de Viterwiller agé de soixante trois ans  
le premier le gendre de la defunte Margueritte Henry,  
et l'autre son fils, les quels m'ont declaré que la dite  
Margueritte Henry est morte hier le vingt trois en son  
Domicile au neustatt mühl, a huit heures du matin, laquelle  
estoit venue du defunt Jacques Bernauer, en son vivant  
aupres bourgeois demeurant audit lieu de neustatt mühl,  
laquelle étoit née a phaltbourg, et étoit agée de quatre  
vingt deux ans. apres cette declaration j'ame fait  
sur le champ transporter au domicile de la dite defunte  
A m'étant aperçu du décès d'icelle, j'en ai dressé  
le present acte. En vertu des pouvoirs qui  
me sont delegués, que les dits Weber et Bernauer  
ont signé avec moi, les dits jours mois et an.

J. Rolling  
Rolling

Clarina  
Christoffe

19

Ce jour d'hui 157



Disgrimez

vingt cinq messures  
de la République

française une et indivisible. Deux heures  
après midi par devant le soussigné Joseph  
Förliker agent Municipal de la Commune de Dabo  
Canton de Valkeu Département de la Moselle sont  
Compara Pierre Hübler age de trente an. fils du défunt  
Jaques Hübler et Blesse Hussler age de cinquante six  
an. Cantonier de dit lieu de Dabo, les quel m'ont  
declaré que Clarina christoffe et mort hier a midi  
du Couvent on fond omie le budit lieu et a été Copaux  
de la defunte Jaques Hübler ile age cinquante six an  
et été ne au dit Dabo apres celle declaration je me suis  
sur le champ transporté au domicile dudit Defunt et  
metant assure du Dées dudit Defunte j'ont été dressé  
le present acte ouvert des poubire qui me sont  
Delegés, que le dit Pierre Hübler et Blesse Hussler  
ont signé avec moi le dit jour moi et an

M. J. Förliker

J. Förliker agent

Nicolaus  
Humenau

W

Ce jour huit le mois 158<sup>e</sup> l'hermitone l'an  
Six de la Republique fiquai serun et  
judiciable a huit heure du matin parant  
les soussigne Joseph Föckliker agent municipal  
de la Comune de Dabo Canton de Schwabedopar  
de l'ancartre son Comparsu e Nicolaus Humenau  
age de trent an pere du defunt Nicolaus  
Humenau et florenz weber age de trent an  
tout deux citoyen et journalier de la haub  
Comune de Dabo les quel m'ont declare que  
le dit Nicolaus Humenau est mort au Domicile  
de son dit pere au dit lieu de la haub ce  
jour huit avant midy a trois heure les quel  
estoit fils legitime du dit Nicolaus Humenau  
et marion Freyermuth son Epouse ne au  
dit lieu et estoit age de dix huit jours apr  
est declaration je me suis sur le change  
transporte au Domicile du dit Humenau  
et m'ont est assure du decese du dit defunt  
j'ai desie le present acte en vertu des  
pouvoirs qui me sont deleguer que le dit  
Humenau pere du dit enfant et les dit florenz  
weber son oncle ont signe avec moi le dit  
jour moi et are

J. Föckliker agent  
Wilh. Jirassier  
florenz Weber

Marianna

Huber

21



1801

origine A

Ce jour huit-huit-Thermidore l'an six de  
 la Republique française une et indivisible a  
 neuf heures du matin sont- comparus pardevant le  
 soussigné Joseph Fickler agent de la Commune de  
 Canton de Walschen Département de la Moselle  
 Joseph Huber age de quarante deux an pere de  
 Defunt. Marianna Huber et Antoine Schreiber age  
 de quarante six an tout les deux Citoyens et journaliers  
 de la haub Commune de dit-Debo, les quel m'ont  
 declare que les dit-Marianna Huber est mort au  
 domicilier du dit Joseph Huber hier a huit hour  
 avant midy a la dit haub les quel estoit-fille  
 legitime du dit Joseph Huber et Marianna Frey son  
 Epouse, estoit age vingt cinq jours apres cet  
 declaration, je me suis pour le champs ben porte  
 au domicilier du dit Huber et metant a pure du  
 Decree du dit Defunt, j'ai receu le present act  
 en vertu de pouvoir qui me sont delie que que le  
 dit Huber pere du dit Defunt et le dit Antoine  
 Schreiber son voisin on signe avec moi le dit jour  
 moi et an

I H

Huber / Schreiber

J. Fickler agent

Marianna  
Chinoise

Ce jour huit-<sup>16</sup> Jeis Thermidore  
l'an six de la Republique fran-  
coise et indivisible huit heur apres midi

22

Sont comparez devant moi le Souffigne Joseph  
Joseph fröhlicher agent de la Commune  
de Dabo Canton de walthei Doyennement de  
la Haute Joseph Chinoise age de trent  
deux an pere du defunt Marianna  
Chinoise et Blesse Schott age de quarant six  
an Notouier a Dabo et Friedrich Marx  
officier au petit Moulin de Dabo age de quarant  
cinq an Les quel m'ont declare que le dit  
marianna est morte hier a six heur apres midi  
a la dit Dabo le quel est fille legitime du dit  
Joseph Chinoise et du defunt Theresia Long  
Sont Epouse etoit age de quatre moi huit jour  
apres et Declaration je me suis sou le che-  
valler au domicilier du dit Chinoise  
et metant a surs du deuse du dit defunt  
j'ai drepe le present ait on vertu de pou-  
voir qui me sont Deleque que le dit Chinoise  
pere du dit defunt et le dit Schott et Schott  
ce voisin son signe avec moi le dit jour  
et moi et ont marque

De Joseph Chinoise

J. fröhlicher agent

Joseph  
Schott  
23

Ce jour huit lez Juidore <sup>11<sup>e</sup> Douzime</sup> f.  
Republique française une et indivisible apres  
midij sont compare de vant moi le Souffigne  
Joseph Schölicher agent Municipal de la Commune  
De Dabo Canton de Svaldeu Departement de la  
meurthe Joseph antet age de trent & Neuf an  
pere du defunt Joseph antet et Bleser Schott  
sont peu pere age de soixant an et Michel Schott  
age de quarant six an volurier a dabo les  
quel m'ont declare que les dit Joseph antet  
et mort hier a quatre heure avant midy  
a la maison de son pere Joseph antet et du  
margareta Schott age de vingt & Neuf an sont  
Epouse que la dit defunt est age de deux  
an six moi apres cet declaration, e me suis  
soul le Champ. leuz porter au domicilier du  
dit antet, et metont a sure du decere du dit  
defunt j'arai Inese le present act en verba  
de pouvoirs qui me sont de legue que le dit  
antet pere du dit defunt et le dit Schott et le  
dit Michel Schott et voisin sont signe avec  
moi le jour moi et an <sup>signe in</sup> Joseph antet

Joseph Schott  
J. Schölicher



Joseph  
Schott  
23

Ce jour d'aujourd'hui le 11<sup>e</sup> Douzieme  
Republique française une et indivisible apres  
midi sont compare de vant moi le Souffigne  
Joseph Schölicher agent Municipal de la Commune  
De Dabo Canton de Svaldeu Departement de la  
meurthe Joseph anstet age de trent & Neuf an  
pere du Defunt Joseph anstet et Blesse Schott  
sont par leur age de soixant an et Michel Schott  
age de quarant six an volarier a dabo les  
quel m'ont declare que les dit Joseph anstet  
et mort hier a quatre heure avant-midi  
a la maison de son pere Joseph anstet et de  
margareta Schott age de sept & Neuf an sont  
Epouse que la dit Defunt est age de deux  
ans six moi apres cet declaration, je me suis  
soul le Champ. bon porteur au domicile du  
dit anstet, et metont a sure du deces du dit  
Defunt j'arai dressé le present act en vertu  
de pouvoirs qui me sont de leque que le dit  
anstet pere du dit Defunt et le dit Schott et le  
dit Michel Schott et voisin sont signe avec  
moi le jour moi et an

Joseph anstet  
Schott  
Schölicher

Anna Maria  
amblet

24

Ce jourd'hui vingt cinq fevrier l'an

Six de la Republique française annee  
indivisible a sept heur avant Midy sont comparez  
de vant moi le Soussigne Joseph Fröhlicher  
agent municipal de la Comune de Dabo Canton  
de valchou de parlement de la Meuse  
Maria Elisabeth Jäger age de trent quatre an  
et glorieux Letcher age de quarant cinq an  
Comercent a Dabo et Blesse huser age de  
Cinquant six an Colonier a Dabo les quel  
m'ont declare que les dit Anna Maria amblet  
et mort hier a huit heur avant midy a la maison  
de Maria Elisabeth Jäger la quelle est fille majeure  
age de soixant et dix an, apres cet declaration  
je me suis souz les Champ transporte au domicile  
du dit Elisabeth Jäger et metant asseure du desir dudit  
de-funt j'auai dressé le present act on vertu de  
pouvoires qui me sont delegez que le dit Anna  
Maria amblet Jäger et les dit Letcher son voisin  
et Blesse huser auli sont voisin sont signez  
avec moi le jour moi et en

Letcher Elisabeth Jäger  
Blesse huser  
J. Fröhlicher

Ce jour huit-vingt et un<sup>treizieme</sup> jour fevrier

~~Ellen Schneider~~  
~~Anton Riemen~~  
~~Joseph Weber~~  
~~Joseph Mayer~~  
25

l'ancien de la Republique Francaise, et  
judiciable vers deux heures apres midi sont comparez devant  
moi le Sougne Joseph Fochler agent officieux  
de la Commune de Dabo Canton de Valchei Departement  
de la Meurthe Anton Riemen tourneur a Dabo age  
de trent-trois ans apert de Florenz Weber age de  
trent une an journalier a Dabo, et Joseph Mayer age de  
Cinquant-trois an charbonnier a Dabo, a declare a moi  
que mariona Dellond Schneider age de vingt six an  
son Epouse en legitime mariage et a Couche aujourd'hui  
a dix heures du matin d'un enfant femelle a la maison  
du dit Riemen et en meme temps comme l'enfant  
ma ete represente qui le trouve mort au dit  
domicile du dit Riemen et melant assure du dore  
du dit de s'ent-jamai desse les present ad en vertu  
de pouvoirs qui me sont de leque que le dit Riemen  
et Weber et Mayer ce voisin ont signe avec moi  
le jour moi et on

Datou iüüüüü Joseph Weber  
Florenz Weber  
J. Fochler agent

~~Schott~~  
~~Huffenach~~  
~~Joseph~~  
Ruffenach.  
Munich  
26.  
Nicht.

164  
Ce jourd'hui vingt e neuf d'audlore l'an six  
De la Republique française une et indivisible.  
Six heures apres midij sont comparez devant moi  
Le soussigne Joseph Frohlicher agent Municipal  
De la Commune de Dabo Canton de Salche  
Departement de la Meurthe. Antoine Ruffenach  
Coudonier a Dabo age de vingt huit an a suite  
de Jgnaz Lehlicher age de dix huit an garon  
a Dabo son voisin et Joseph Chunesse age  
de trent e neuf an aille son voisin journalier  
a Dabo, a declare a moi que Calatina Schott age  
de vingt deux ans son Epouse en legitime mariage  
et a Couche au jourd'hui a cinq heures apres  
midij, d'un enfant femelle a la maison dudit  
Ruffenach, et en meme tems come l'enfant ma  
ete represente j'ai la broye mort au dit Domicile  
du dit Ruffenach et metant assure du sexe de  
dit enfant j'ami dressé le present act en vertu  
de pouvoir qui me son delegue que ledit Ruffenach  
et Lehlicher et Chunesse son voisin ont signe  
a vec moi le jour moi et de.

Antoine Ruffenach  
Joseph Chunesse  
J. Frohlicher agent

165  
Table Alphabétique

quatorzième f

des actes Contenus au present Registre

feuilles

A.	Antoni M <sup>me</sup> Anne Catherine,	3.
	Anstett M <sup>me</sup> Anne	11.
	Anstett, Joseph,	12.
B.	Berlier François Joseph,	6.
C.	Claupe Barbe,	7.
	Christoph Catherine,	10.
	Frideric Odille,	2.
F.	Fischer M <sup>me</sup> Ursule,	2.
	Feder Elisabethe,	8.
G.	Gröbly Madelaine,	5.
H.	Henry Marguerithe,	9.
	Huber M <sup>me</sup> Anne,	11.
K.	Kümenau Jean,	1.
	Körber Thorede,	7.
L.	Kümenau Nicolai,	10.
M.	Lorany Thérèse	9.
	Maid, J <sup>u</sup> George,	8.
N.	Ruffenach, Jean Pierre,	4.
	Schott Jacques,	3.
Sch	Schwaller Thérèse	4.
	Schönepf Thérèse Madelaine	6.
	Schönepf Marie Anne,	11.
Z.	Zimmerman Dorethe	1.
	Zimmerman Jean,	5.



La Henrichs

Contour de Walscheid, Commune de Dabo,

Le present registre, contenant vingt feuillets, Distinct  
de l'inscripce des actes de l'Etat de la commune  
de Dabo, pour l'an Sept, a été coté par un  
Président de l'Administration Municipale de  
canton de Walscheid

Ce jour dix premier Vendémiaire au Sept  
de la République française une et indivisible.  
VII VII. Schmitt

Françoise  
Dillenschneider

Ce jour huit quatre vendémiaire l'an Sept de la  
République française une et indivisible, a onze heures  
avant midi sont comparu de vant moi le Loupique Joseph  
Schlischer agent municipal de la Commune de Dabo Canton  
de walscheid Département de la Moselle, Catarina, femme  
age de cinquante et Sept an, et Jacques Schott le vieux age  
de Soixant et une an Cultivateur a Dabo et Antoine Riemen  
age de Soixant deux an journalier a au dit lieu a déclaré  
a moi que Françoise Dillenschneider femme du dit Catarina  
homme de age de Soixant an couturier a Dabo fils du  
defunt Françoise Dillenschneider et du defunt Elisabetha  
Schott de Dabo, et morte en meme tems de mort dans le Camp  
Barr de Dabo Section Krugsfeld, apres cel déclaration je me  
suis souz le Champtons portés avec le jougdis de paix au dit  
lieu et metant a souz du defunt du dit defunt j'en ai  
Inscrit le present act en vertu de pouvoir qui me sont  
de legue du dit Catarina femme et Schott et Riemen  
son voisin sont signés avec moi le jour moi et en

Margue  
de Catarina - Anton Riemen D: old  
homme - J. Schlischer agent

Theresia  
Therzel  
Ces jours d'aujourd'hui premier vendémiaire l'an 5 de la  
République Française une et indivisible  
à neuf heures du matin Seul Compars devant

**2**  
le Souffigne Joseph Schöbber agon et domicilié  
de la Commune de Dabo Canton de Salkirch  
Département de la Moselle, et Nicolas Therzel  
age de vingt neuf journalier et Citoyen à la section  
de Schaffershoffe Commune de Dabo et Jacques Schänepf  
age de quarant cinq an Obergerste au meme lieu  
et Ferdinand Wimpfe age de trent an journalier  
au meme lieu m'ont déclaré que Theresia Therzel  
age de deux an fille de Nicolas Therzel et Marie  
Käffer sont uxores en mariage legitime et mort  
rien a six heures du matin, apres cel déclaration  
je me suis sur le chapis transporté avec au dit lieu  
et notant a pres de la despié du dit defunt jamais de  
le present ait en vendue de pouvoirs qui me soit  
de legue du dit Theresia Jacq et Nicolas Therzel  
et Jacques Schänepf et Ferdinand Wimpfe le voysin  
signe avec moi le jour moi et an  
Jacob Schärer Nic Louis Schärer

marque  
X for mant  
Wimpfe  
Schärer

Catarina Loreng

Ce jour d'hui  
le 17 Sept



185

2<sup>e</sup> Juillet

Quint Venemable  
de la Republique

françoise une et indivissible, a Cinq  
heures avant Midy. Sont Comparu devant le Sousigné  
Joseph Fröhlicher Agent Municipal de la  
Commune de Dabo Canton de Valcheud Département  
de la Meurthe Jacques Weber age de Soixant  
et huit an journalier a Dabo et Joseph  
Mayer age quarant et six an charpentier  
au dit Dabo et Blesse Schott age de quarant  
quatre an notaire au dit lieu, M'ont Declare  
que Catarina Loreng, et M'ont hier a Cinq  
heures avant avant midij a la Maison de  
Jacques Weber le quel est a son age de Soixante  
Cinq an apres cet Declaration je me suis  
Sous le Champbrens porte au Domicilien  
du dit Weber, et me l'en a suré du Dessé du  
dit Defant j'andai dressé le present act en  
verdu de pouvoire qui me sont Delegue  
de Jacques Weber et Joseph Mayer et Blesse  
Schott, Son voisin sont signés a avec moi  
le jour moi et au

Selobind Schott

(Marque  
de Jacques  
Weber)

Joseph Mayer

J. Fröhlicher Agent



Jean  
Haupt

4

Le Jourd'hui Vingt en Vaud ecritain del an  
Sept de la Republique francoise, nous  
indivisibles, nous avons de matie pour  
lempoires de vant le seu signi Joseph  
Schlechter, agent principal de la commune  
de Dabo, Canton de Mulsheim, Département  
de la Meurthe, Florent Haupt age quarante  
Cinq ans, vortier de Dabo, Florent Weber,  
age de trente ans Jureur de Dabo, et  
Michel Gaspert age de trente six ans,  
Segond audit lieu, le quel, nous declons,  
que ce matie a des heirs, seu Haupt  
et mort a la main de Florent Haupt  
le quel estoit a son age de Soixant deux  
ans; apres cette declaration, nous  
sur le placey transporti a dessein  
de dis Haupt et ce tant apres audit  
audit defunt, J'en ai despile present  
cette en vertu des pouvoirs qui estoient  
d'eliger, audit Florent Weber et Michel  
Gaspert ses voisins, ont eliger avec nous  
les Jeur, nous et au. Florent Haupt  
Florent Weber Michel Gaspert

J. Schliker  
agent

Catarina  
Geiger

Ce jour met



187 3<sup>e</sup> Feuille

Veuf Barmaine

L'an sept de la République française une  
 et indivisible, à neuf heures avant midi sont  
 comparus de vant moi le Soussigné Joseph Schöckler  
 agent Municipal de la Commune de Dabo Canton  
 Swalcheu, Département de la Meurthe-Georg  
 Kurz age de cinquante deux an poirilier a  
 la Ferme de Schäfferhoffe Commune  
 de Dabo et Antoine Lambour voiturier au dit  
 age de cinquante trois an et Michel Anlet voiturier  
 au dit lieu age de quarant an m'ont declare  
 que Catarina Geiger est morte avant hier le sept  
 de Barmaine apres midi a cinq a la maison de  
 D. George Kurz le quel est a son age de cinquante  
 cinq an apres cet Declaration je me suis souu le  
 Chanceliers porte au domicile du dit Kurz et  
 metant assure du desir du dit defunt j'auai dresse  
 les present cil en vertu de pouvoire qui me sont  
 Delegue de George Kurz et Antoine Lambour  
 et Michel Anlet sont voisin ont signe avec  
 moi le jour moi et an

Joseph Schöckler  
agent

J. Schöckler  
agent

Elisabeta  
Schott

Ce jour huit

Jour e 3<sup>o</sup>maire. l'a 18<sup>o</sup>

De la Republique Francaise une et indivisible  
a neuf heures du matin sont comparez de vant

moi le Souverain Joseph Schlicker agent Municipal  
de la Commune de Dabo Canton de Waltheim Departement  
de la Meurthe Joseph Hegler age de quarant an  
Citoyen et journalier a Dabo et Bartheleme Dillenschneider  
age de cinquante quatre an journalier audit Dabo et  
Alissius Dillenschneider age de quarant et un an

Citoyen et journalier audit Dabo m'ont declare que  
Elisabeta Schott est morte hier a une heure et  
midi a la maison de Joseph Hagler le quel est  
a son age de soixant et dix neuf an apres cet

Declaration je me suis soue le champ tempre au domicile  
de dit Joseph Hagler et metant a fruit du desir du dit  
defunt j'ont desiré les present act on vertu de pouvoirs  
qui me sont delegez de Joseph Hagler et Bartheleme  
Dillenschneider et Alissius Dillenschneider sont

voisins ont signe avec moi le jour moi et an  
Joseph Schlicker • Bartheleme Dillenschneider  
Alissius Dillenschneider

J. Schlicker  
agent

Antoine  
Schäffer

7

Ce jour huit breis  
 République  
 a huit heures du matin sont comparus devant moi le  
 soussigné Joseph Fröhlcher agent Municipal de  
 la Commune de Dabo Canton de Waltheim Département  
 de la Haute Saône Joseph Schäffer age de vingt deux  
 an Citoyen et journalier de la Section Haut Commune de  
 Dabo et autres huber age de vingt trois an Citoyen  
 a la dit Section m'ont déclaré que Antoine Schäffer  
 est mort hier a quatre heures avant midi a la maison  
 du dit Joseph Schäffer la quel est a son age de  
 vingt quatre an. apres cet déclaration je me suis  
 sou le Champ bien portés au domicile du dit Joseph  
 et metant a part du desre du dit defont j'ai ai dressé  
 le present act en vertu de pouvoirs qui me sont de la part  
 de Joseph Schäffer et autres huber, ont signé avec moi  
 le jour moi et an



1879 1<sup>er</sup> fevrier

Primaire l'éd. de la  
française une et indivisible

D'ordre de  
 Joseph Fröhlcher  
 agent

Maria Elisabeth  
Jungmann

190 Ce jour huit Dix Neuf  
L'an Sept de la République  
française une et indivisible a

heure du Soir sont comparus de vant moi le  
sousigné Joseph Fröhlicher agent municipal de  
la Commune de Dabo Canton de Valais  
-mont de la meuth Catarina Schmidt age de trent  
quatre an Cloyers de Dabo et Bernhard Jungmann  
age de trent an journalier de Allmühl Commune de  
Dabo et Jean Schmidt age de quarant an journalier  
au dit lieu, m'ont declare que Maria Elisabeth  
Jungmann et mort hier a trois apres midy a la  
Maison du dit Catarina Schmidt la quel est  
a l'ont age d'une an six moi apres cel declarati  
je me suis benreporte sous le Champ au domicile  
du dit Catarina Schmidt et metant assure de l'esper  
du dit defunt j'ami dresse le present act en vertu  
de pouvoire quil me ont delegue de Catarina  
Schmidt et Bernhard Jungmann et Jean Schmidt  
ont signe avec moi, le jour moi et an

Marque  
de Bernhard  
Jungmann

Marque  
de Catarina  
Schmidt

Marque  
de Jean  
Schmidt

J. Fröhlicher agent

~~Jean  
antlet~~

Jean  
antlet

9



191 3<sup>e</sup> suite

Ce jour huit le  
 la Republique française un et indivisible a dix heures  
 avant-midy sont comparez de vant moi le Soussigne Joseph  
 Schlicher agent municipal de la Commune de Dabo  
 Canton de walcheid Departement de la meurthe Jean  
 philippe antlet age de quarant trois an voter et citoyen  
 a Dabo et Doctor Schott marchand et voter au Dit  
 Dabo et georg Bouger Couvreur au Dit lieu n'ont  
 Declare que m'ont Declare que Jean antlet pere du  
 Dit philippe et mort hier a une heure avant midy a sont  
 maison la quel ste a son age de quatre vingt huit an  
 apres cet Declaration je me suis sur le chemin bon poste  
 au Domicile du Dit Jean antlet et metant assure  
 du Dit Defunt j'aurais bien le pouvoir ait en vertu de  
 pouvoir qui me sont Delege de Jean philippe et  
 Doctor Schott, et georg Bouger ont signe  
 avec moi le jour moi et en  
 soussignés

Schlicher agent

Schlicher agent

Bernhart  
Jäger

Ce jour d'hui trois novembre l'an sept  
de la République française une  
et indivisible. à cinq heures après  
midi son comparu devant moi le soussigné  
Joseph Föllmer agent Municipal de la Commune  
de Dabo Canton de Walcheid Département  
de la Meurthe annuaire. Balle age de  
quarant et neuf an Citoyen de Dabo veuve  
du défunt Joseph Jäger, et sans veuve  
age de quarant et neuf an Citoyen et notaire  
au dit lieu, et Joseph Fessel Citoyen et notaire  
au dit lieu. age de quarant neuf an, et Savoy  
Christof age de quarant et une an journalier au  
dit lieu m'ont déclaré que Bernhart Jäger  
est mort hier à deux heures après midi à la  
maison de dit annuaire la quel est à son  
age de sept an Neuf moi après cet déclaration  
je me suis sur le champs transporté au domicile  
du dit annuaire et méland a sur le dit  
défunt. j'amai vu le présent act on vertu  
de pouvoir qui me sont délégué de annuaire  
et sans veuve et Joseph Fessel et Savoy  
Christoff ont signé avec moi le jour moi  
et an.

Joseph Föllmer

Margie  
de France  
Kiesel

J. Föllmer agent



AA

Ce jour huit vingt et une provisoire l'an sept  
 de la République française une et indivisible  
 sont comparu devant moi le Soudigne Joseph  
 Gschlaker agent municipal de la Commune de Dabo  
 Canton de Walheim Département de la Meuse  
 Antoine Bourger âgé de trent-trois an Citoyen  
 journalier a Dabo et Antoine Riemen âgé de  
 cinquante et six an journalier de Dabo, et Blaspe  
 oustet-âge de quarante-cinq an journalier  
 au dit Dabo, m'ont déclaré que Antoine Bourger  
 et mont hier a sept heures apres midi dans la maison  
 la quel est a son âge de soixant et un an  
 apres cete declaration je me suis sur le champ  
 transporté au domicile du dit Bourger et me lant  
 assuré de dit de fait, j'amaie béré le present act  
 en vertu de pouvoir qui me sont de legue de Antoine  
 Bourger et Blaspe oustet et Antoine Riemen  
 ont signé avec moi le jour moi et an  
 Joseph Gschlaker Agent Municipal

J. Gschlaker agent



pier  
Christoffe

14

<sup>196</sup>  
Cejouad huit le Deux plusiose l'on  
Sept De la Republique Francaise  
une et indivisible a deux heures

De matin sont comparez devant moi le  
Sous-prefect Joseph Schläker agent municipal  
de la Commune de Dabo Canton de Valheid  
Departement de la Meurthe Catarina aucteur  
age de quarant six an. Citoyen a Dabo et  
Joseph aucteur age de quarant trois an Citoyen  
et Cavalier au dit Dabo et Xavierj Christoffe  
age de quarant trois an Citoyen et journalier  
au lieu m'ont declare que pier Christoffe  
le marie du dit Catarina el mort hier a trois  
heures avant midy au Pont Dominclier a Dabo  
la quel ete a son age de quarant trois  
an apres et declaration je me suis levee le  
Champs bien porte au Dominclier du dit  
Christoffe et metant a pure du dit Defunt  
j'ane bespe le present acte en vertu de  
pouvoir quil me sont delogue du dit  
Catarina el Joseph et Xavierj ont signe  
avec moi le jour moi el an

marque  
de Catarina  
approube

Joseph Schläker  
de Dabo  
J. Schläker agent

Joseph Brill  
15

Cejourd'hui le 8<sup>me</sup> Janvier  
1917



ancêtre de la République  
française une et indivisible, à neuf heures  
du matin. Sont comparus, devant moi le  
suspigné Joseph Schlicher, agent municipal  
de la Commune de Dabo, Canton de Waldfeld  
Département de la Meurthe Louis Scherno  
âgé de quarante cinq ans, citoyen et journalier  
à la Section houb, Commune de Dabo, assisté  
de François Antoine Scherno, âgé de quarante  
ans, aussi journalier à la dite Section houb  
à Antoinville, âgé de cinquante ans, tous  
citoyens dudit lieu, moi déclaré que Joseph  
Brill, est mort hier à trois heures en allant à son  
domicile à la houb, lequel étoit en son  
âge de septante huit ans, après est déclaré  
général sur les lieux, transporté au domicile  
dudit Brill, et misant après <sup>Judex</sup> dudit défunt  
parais d'après le présent acte en vertu des  
pouvoirs qu'il m'ont délégués ledit Louis  
Scherno, François Antoine Scherno, et Antoine  
Brill, ont signé avec moi lesdits parais  
et ans. p.

Joseph Schlicher

Marque  
de Louis  
Scherno

Joseph Brill

J. Schlicher agent

Elisabetha  
Erbart

148  
Cejourd'hui le vingt deux ventose  
an sept de la Republique Francaise  
une et indivisible. a huit heures du  
matin. Soit comparus devant moi  
le sousigné Joseph Fröhlicher, agent  
municipal de la Commune de Dabo  
Canton de Sulsfeld, Département de la  
meurthe. Jacques Schreiber forestier National  
ala Section hurb. Commune de Dabo age de  
quarante huit ans assisté d'Antoine Schreiber  
age de quarante deux ans, journalier  
ala meme Section hurb. Commune de Dabo.  
Et Etienne Preis, Citoyen et Laboureur ala  
Section hurb. Commune de Dabo, age de  
quarante un ans tous Citoyens dudit lieu  
m'ont déclaré que la mere dudit Jacques Schreiber  
est morte hier a neuf heures avant midy,  
appellé Elisabetha Erbart, age de septante deux ans,  
a son domicile ala hurb. D'après cet décla-  
rement j'ai sur luy transporté au domicile  
dudit Schreiber, et me tant asseuré de son  
defunt, j'ai fait dresser le present acte en  
vertu de pouvoirs qu'il me sont delivres  
par ledit Jacques Schreiber, Antoine Schreiber, et  
Etienne Preis ont signé avec moi lesdits jour  
moi et ans. J. Jacob Preis Jacob Fröhlicher  
Antoine Preis  
J. Fröhlicher agent

Antoine Gröbly  
17



1794  
9<sup>me</sup> suite  
un germinat ou  
Republique française

une et indivisible a sept heures en matin  
sont comparus devant moi le sousigné  
Joseph Frölicher agent municipale de la  
Canton de Walschwil, Département de la  
Meurthe. Antoine Gröbly âgé de trente sept  
ans citoyen et thierand de cette commune  
de Dabo, assisté de Jacques Fuchs, âgé de  
quarante ans, et Christoph Kibler âgé de  
quarante ans tous deux citoyens et paroissiens  
de ladite Commune, lesquels m'ont déclaré  
qu'Antoine Gröbly, l'enfant dudit Gröbly est  
mort hier à cinq heures après midi au domicile  
dudit Gröbly d'après et de Déclaration jure  
Suis sur les champs, transportée au domicile  
dudit Gröbly, et metant usure devecis de  
dit Defunt, j'urai dressé le present acte  
en vertu des pouvoirs, qu'il me sont  
devecis, ledit Gröbly. Ensemble  
Jacques Fuchs, et Christoph Kibler ont  
signés avec moi lesdits jour mois et an.  
Antoine Gröbly  
Jacob Fuchs, Joseph, Doys, Kibler  
Frölicher agent

Marie Anne  
Kurtz âgée de  
2 Decade

Ce jour d'aujourd'hui vingt trois Germinal, l'an  
Sept de la République Française une  
et indivisible, huit heures du matin

18

Sont comparus devant moi le sousigné Joseph  
Föhlischer agent Municipal de la commune  
de Dabo, Canton de Walscheid, Département de  
la Meurthe; Erhart Kurtz Citoyen de Scherffelberg  
Seigneur de cette dite Commune, âgé de vingt six ans  
assisté de Joseph Meijer fils d'Antoine et de Jacques  
Wendling, le premier âgé de cinquante ans, et le  
deuxième âgé de quarante sept ans. Tous deux  
Citoyens de la dite Commune. Lesquels m'ont  
déclaré, que Marie Anne Kurtz, fille dudit  
Erhart Kurtz, et de Caroline Feyle son  
épouse, est morte en sa maison audit lieu, hier  
le matin à cinq heures, laquelle était âgée de  
deux Decades. D'après cette déclaration, j'en ai  
sur le champ transporté au domicile dudit  
Kurtz, et m'étant assuré d'indices de la dite  
defunte j'ai rédigé le présent acte, en vertu des  
pouvoirs qui me sont délégués, que ledit  
témoignage, ensemble ledit Kurtz père dudit  
enfant, ont signés avec moi, ledit jour,  
mois, et an. J. Le fan d'aujourd'hui

Joseph Meijer  
Wendling  
J. Föhlischer agent

Catherine  
Schott.

Sijwartshuy



201

10<sup>e</sup> feuille  
vingt sept germinat

P. 19

lan Sept de la Republique Francaise, une et  
indivisible. huit heures du matin sont comparez  
Devant moi le sousigne Joseph Frolicher, agent  
municipal de la Commune de Sables, Canton de  
Walshid, Departement de la Meurthe. Theodor  
Schott age de quarante ans, assisté de Jacques  
Schott age de cinquante ans et  
George Bourger age de quarante ans  
tous citoyens de la dite Commune lesquels  
m'ont declare que Catherine Schott, fille  
dudit Theodor Schott est morte en sa  
maison au dit lieu, hier a six heures après  
midy, laquelle étoit agee d'un an  
D'après cette declaration je me suis sur le  
champ transporté au domicile dudit Schott  
et metant a parei' d'iceux dudit defunt,  
j'ai redigé le present acte en vertu de sponsoir  
qu'une sont de legues; que les dits temoins  
ensemble ledit Schott, pere dudit enfant  
ont signe avec moi les dits jours moietaux.

Gouvy  
J. Frolicher agent

Rosine Schreiber <sup>22</sup> <sup>2004</sup> seigneur d'aujourd'hui vingt six floréal  
agé de 14 ans. <sup>1804</sup> son <sup>1804</sup> sept de la République française

22

une et indivisible, a midi. pardevant  
le Soussigné Jean Rollin, Agent  
municipale de la commune de Dabo, Canton  
de Walscheid. Département de la Meurthe.  
Sont comparus Jacques Schreiber, Citoyen  
forster National de la haub, commune de  
Dabo, assistés d'Antoine Schreiber, agé de  
quarante huit ans, et de Joseph Schreiber  
agé de trente huit ans, tous les <sup>deux</sup> Citoyens de la  
Dite haub, et freres dudit Jacques Schreiber.

V. N.

lesquels ont déclaré, que Rosine Schott  
fille legitime dudit Jacques Schreiber, et de  
Rosine Schott sa femme est morte hier le  
vingt cinq du courant une heure apres midi  
en sa maison audit lieu ala haub. laquelle  
estoit née audit lieu et estoit agé de quatre  
ans. D'après cette déclaration j'en suis  
sur les champs transporté au domicile dudit  
Jacques Schreiber, et metant a parité d'iceux  
de la dite defunte, j'ai dressé le present  
acte en vertu de pouvoirs qui me sont  
delegués, que lesdits Jacques Schreiber et lesdits Schreiber  
susdites ont signé avec moi lesdits jours  
et ans. Jacob Schreiber D'entre Schreiber

Jacob Schreiber

Rollin

12<sup>me</sup> Juillet 18

Jean Schmitt  
age de 38 ans

23

Ce jourd'uy trois pruvial, l'an Sept de la  
Republique françoise une et indivisible,  
Dix heures du matin. Pardevant le

Sousigné, Jean Rollin, agent municipal  
de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département  
de la Meurthe. Sont comparus Ignace Schmitt, le cousin  
du défunt Jean Schmitt, age de trente huit ans  
Wendelin Weber, age de quarante quatre ans, et Eribert  
Schott, age de trente cinq ans, ces derniers au profit  
dudit lieu de Dabo, et parents dudit défunt. Les  
quels m'ont déclaré que Jean Schmitt Citoyen de ce  
lieu et Epoux de Catherine Matté, est morte en son  
Domicile en ce dit lieu, hier le cinq de ce mois, neuf  
heures du matin, lequel étoit né ici audit Dabo  
et étoit age de trente huit ans.

D'après cette Déclaration j'en suis sur le champ  
transporté au Domicile du dit Jean Schmitt  
et m'étant assuré du décès du dit défunt, j'ai  
d'après le présent procès verbal en vertu  
des pouvoirs qui m'ont été délégués que ledits  
déclarant, et les moins ont signé avec moi  
après lecture les dits jour moiset au .j.

Josand Galt

Ignace Schmitt

Wendelin Weber

Rollin



Elisabeth  
trapp  
agee d'un an

24

<sup>24</sup>  
sejour d'aujourd'hui hier prainal, l'an sept de la  
Republique française une et indivisible, a midi,  
pardevant le sousigné Jean Rollin, Agent  
Municipale de la Commune de Dabo, Canton de  
Walsheld, Département de la Meurthe. sont comparus  
Nicolas trapp, Citoyen Compagnon Meunier  
demeurant a Scherhoff, pere de la defunte Elisabeth  
trapp sa fille, et Jean Diellen Schneider, signeur  
a Dabo, agee de trente ans, et Joseph Giltner  
dudit lieu agee de cinquante ans, lesquels  
m'ont declares que ladite Elisabeth est morte  
en son domicile audit Scherhoff, hier a huit  
heures du matin laquelle estoit fille legitime  
dudit trapp et d'Elisabeth Zoller son épouse  
laquelle defunte estoit nee en la commune de  
Garebourg, et estoit agee d'un an.

D'après cette Declaration que lesdits témoins  
ont certifié véritable, j'en ai fait sur lesdits  
trapp, et m'ont assuré. D'après de ladite  
defunte j'ai dressé le present acte en vertu des  
pouvoirs qui me sont delegués, que lesdits témoins  
ensemble le pere dudit enfant defunt ont  
signés avec moi lesdits jour mois et an.

fontz et l'ont signé et

Nicolas Trapp

Joseph Giltner

Rollin

Joseph  
Diellenfzruider.  
25 ans.

Ce jourd'hui trois Messidor l'an 13<sup>me</sup> de la République française devant le sous-préfet Jean Rollin agent municipal de la commune de Dabo, canton de Walscheid. Département de la Meurthe. Sont comparus, Salome Dieuen assisté d'Antoine Apprederis, âgé de vingt sept ans, assisté de Blaise Gupser, âgé de vingt cinq ans, tous citoyens de cette dite commune, lesquels ont déclaré que Joseph Diellenfzruider, l'enfant de ladite Salome Dieuen, est mort en son domicile, audit lieu hier le douze de ce mois, six heures du soir lequel étoit né ici audit Dabo, et étoit âgé de vingt cinq ans.

D'après cette déclaration que ledits temoins ont certifié véritable. Et ladite Salome Dieuen transportée au domicile de ladite Salome Dieuen et metant assuree de ce qu'elle a dit de fait et de droit le présent acte en vertu de pouvoirs qui me sont délégués, que ledits temoins, ensemble la mère dudit Joseph Diellenfzruider ont signé avec moi lesdits pour moi et auq.

Salome Dieuen  
Léopold Gupser

Monsieur Rollin  
Rollin

Jean Pierre Antoine Lejourday Seize Meidor  
Age 26  
Sobott <sup>age</sup> ~~de quinze~~ jours, le 7 de la Republique française  
une et indivisible. le 7 heures du  
matin.

pardevant le Magistrat Jean Rollin Agent  
Municipale de la Commune de Dabo, Canton  
Walsheld, Département de la Meurthe.

Est Comparu Jean Pierre Sobott, Citoyen  
de cette Commune de Dabo, assisté de Citoyen  
Pierre Hübler age de trente un ans, et de Joseph  
Häcker, age de trente huit ans, tous trois de  
cette dite Commune, lesquels ont déclaré  
que Jean Pierre Antoine Sobott, le fils dudit Sobott  
est mort en son domicile audit lieu hier le quinze  
de ce mois, le 7 heures du matin lequel dit enfant  
estoit age de quinze jours.

D'après cette Déclaration que lesdits témoins  
ont certifié véritable, J'ensemble sur les lieux  
transporté au domicile dudit Sobott, et me tant  
assuré de la vie dudit enfant.

J'ai dressé le present acte en vertu des  
pouvoirs qui me sont délégués, que lesdits témoins  
ensemble dudit Jean Pierre Sobott père dudit  
Enfant, ont signé avec moi lesdits jours mois et

Le Maire de Dabo sans y aller

Jacob Hübler Rollin

Marianne  
Schmitt  
age 1 an 6 mois

209  
Le vendredi 20<sup>me</sup> jour de mesidor. l'an sept  
de la République : prononcé vers huit heures  
du matin.

27

pardevant le vusigné Jean Rollin agent Municipal  
de la commune de Dabo Canton de Walscheid Département  
de la Meurthe.

Est comparu Catherine Mattet, veuve du défunt  
Jean Schmitt, épouse du Citoyen Jean Diellen Schmitt,  
âgée de trente ans, Citoyen, Régul de ce dit lieu et  
de Wendelin Weber, âgé de quarante trois ans, Citoyen  
voiturier du même lieu, lesquels nous ont déclaré que  
Marianne Schmitt, fille de ladite Catherine Mattet,  
est morte en son domicile dudit lieu hier le  
ledit huit de ce mois, trois heures du matin, lequel dit  
Enfant étoit âgé de un an et six mois,

D'après cette déclaration quelcuns témoins  
nous ont certifié véritable, J'eu suis sur les lieux  
transporte au domicile de ladite Mattet, et me tant  
après de dees dudit Enfant  
j'ai dressé le présent acte en vertu des pouvoirs

qui m'est été délégués, quelcuns témoins Ensemble  
ladite Catherine Mattet et la mère dudit  
Enfant ont signé avec moi ledit jour sus dit  
ladite Catherine Mattet a fait leur marque ordinaire  
faute de pouvoir écrire. Wendelin Weber

de  
Catherine  
Mattet

Rollin

Joseph Anstett  
agé de 95 ans.

<sup>210</sup>  
Ce jourd'hui vingt neuf Me Messors  
L'an Sept de la Republique  
françoise une et indivisible

28

Cinq heures du matin.  
Pardevant le sousigné Jean Rollin agent  
Municipal de la commune de Dabo, Canton de  
Walsheld, Département de la Meurthe, est comparu  
Antoine Anstett, fils du défunt Joseph Anstett,  
son pere, assisté de françois Joseph Stely Citoyen  
a Gottenhausen agé de quarante Sept ans, et de  
Michel Schott, Citoyen de cette dite Commune de  
Dabo, agé de quarante Cinq ans, les premiers au lieu de  
ce dit lieu de Dabo, lesquels ont déclaré que ledit  
Joseph Stely pere du premier, et le mary  
d'Elisabeth Krembel, est mort hier le vingt neuf  
deur son domicile audit lieu, a six heures du matin,  
lequel était agé de nonante Cinq ans, et était né  
audit Dabo. D'après cette Déclaration que ledits  
témoins ont certifiés véritable, j'en suis sur le  
champ transporté au domicile dudit Defunt  
et me tant assuré de la vie dudit Anstett, j'ai fait  
dresser le present acte en vertu des pouvoirs qui me  
sont délégués, que ledits Antoine Anstett, Stely  
et Schott, au signés avec moi, ledits jours mois  
et an. après lecture en allemand.

Antoine Anstett Joseph Stely

Michel Schott Rollin

Joseph Burstelt  
Agee de 78 ans

Le jour d'aujourd'hui vingt deux de la République  
Sept de la République Française un et  
indivisible. ~~Sept~~ heures du matin.  
Quatre.

Dastien Weber  
Agee de 50 ans.

29

gardant le sousigné Agent  
Municipal de la commune de Dabo, Canton  
de Walscheid, Département de la Meurthe.  
est comparu Hubert Weber Citoyen journalier  
de cette dite Commune, assistés de Joseph Lehrs  
Agee de trente sept ans, et de Joseph Gersinger  
Agee de trente trois ans, aussy Citoyen de cette  
lequel ma declare que le Bastien Weber de cette  
dite Commune susdite est mort hier le vingt  
de courant a six heures du matin dans sa  
maison audit lieu lequel estoit Agee de cinquante  
ans, et estoit né en audit lieu;

D'après cette declaration esquel dit temoin  
mont Certifié véritable, j'en suis sur le  
champ transporté au domicile dudit  
defunt et m'étant aperçus du décès dudit  
Bastien Weber, j'ai fait dressé le present  
acte en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
esquel dit temoin ont signé avec moi et le  
dit Hubert Weber sous marque feule d'armes  
Ecrite.

marque de  
Joseph Gersinger

marque de  
Hubert Weber

Signature

Signature

Elisabethe  
Schreiber

30

Cejourd'hui deux fructueux l'an sept  
de la Republique Francaise une  
indivisible. a midi. pardevant les

Jean Rollin Ceyent municipale de la commune  
de Dabo, Canton de Walschui, Departement  
de la Meurthe, est compare Nicolas Schreiber  
Citoyen demourant au hert de la dite Commune  
apintis de Ferdinand Frey, age de dix neuf ans  
de Marie Anne Frey, et de Catherine Frey, toutes  
les deux age de dix sept ans, lequel ma declare que  
qu'Elisabethe Schreiber, sa fille, et son Epouse Catherine  
Frey, est morte pres le premier du Courant, a  
minuit dans sa maison audit lieu, laquelle estoit  
nee audit lieu, et estoit age de quinze jours.

Apris cette declaration que les dits temoin  
sont certifies veritable, je me suis sur  
le Champ transporté au domicile dudit Defunt  
et metant amur du Dieu Dieu, j'ai depi  
le presente acte, en vertu des pouvoirs  
qui me sont delibez, que le dit Schreiber, et  
Frey ont signis avec moi, et les dits fille Frey  
et Frey, sans marque, fait de leurs Ecriv.  
Et nous Citoyens de la dite dite Commune.

Nicolas Rollin  
Ferdinand Frey  
de Marie Anne Frey  
Catherine Frey

Catherine Burger  
Agée de 26 ans

213

16<sup>e</sup> Juillet

Ce jour d'aujourd'hui dix heures du matin devant le  
la République française une et indivisible.

31

Sousigné Jean Rolland, Agent Municipal de la  
Commune de Dabo, Canton de Walzheim Département  
de la Meurthe. Est comparu Martin Reno, habitant  
journalier de cette dite Commune, assisté de George  
Burger, agé de cinquante ans, et d'Éphraïm et  
Ferdinand les Schott, le premier agé de trente six ans  
et le second trente sept, le premier père de la défunte  
Catherine Burger, les deux autres ses voisins, tous de  
cette dite Commune; lequel m'a déclaré que ladite  
Catherine Burger son épouse en légitime mariage  
est morte en sa maison audit lieu, ce jour d'aujourd'hui à deux  
heures du matin, laquelle était âgée de vingt six  
ans, et était née en cette dite Commune. Après cette  
déclaration que lesdits témoins, m'ont certifié  
véritable, j'en ai fait sur le champ transporté  
audomine de la dite défunte, et étant assurés  
dudits d'icelle, j'ai dressé le présent acte en vertu de  
pouvoir qui me sont délégués, que lesdits Burger et  
Schott, ont signé avec moi, et ledit Reno, sans aucune  
faute de savoir, l'un par J. Rolland  
Ferdinand Schott  
marque de X Martin  
Reno.

Rolland



Catherine Schreiber  
Agée de 54 ans.

214  
Lejourdhuy Cinquiesme jour  
Complémentaire, au fest de la Rep<sup>te</sup>

32

françoise uncut indivisible, dix heures  
Dematin. pardevant le bailli Jean  
Rolling, Agent municipal de la Commune  
de Dabo, Canton de Dalsprie, Département  
de la Meurthe. Est comparu Louis Reitzel  
fils de feu Louis Reitzel, et de Catherine  
Schreiber, habitant de la haub, Section de  
cette dite Commune, âgé de trente huit ans, et d'Antoine Berlier  
âgé de quarante ans, freres de feu  
de la dite defunte et vauzy Citoyen de la  
dite haub. lequel via de clare que la dite  
Catherine Schreiber, étoit morte en son domicile  
audit Lieu, hier adix heures du soir, et qu'elle  
étoit âgée de cinquante quatre ans, et étoit  
née audit Lieu de la haub, Après cette  
Declaration que ledits temoins mont certifié  
veritable. J'en suis sur le champ transporté  
au domicile de la defunte, et m'étant aperçu  
dudécès d'elle, j'ai dressé le present acte  
En vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
que ledit Reitzel a signé, suite de savoir  
lire, et ledits temoins soussignés avec moi.

200000  
XCVI  
marque  
Louis  
Reitzel

Antoine Berlier  
Rolling

215  
*Table Alphabétique* 17 *juillet*

*Des actes Contenus aux present Register.*

A.	Amstett, Jean, voiturier	1
	Amstett Joseph, idem	5
	Burgys, Antoine, journaillier	14
	Borifot, Jean, Antoine,	6
B.	Brille Joseph, jour?	7
	Buryler Catherine,	8
	Christophy Pierre, voit?	16
C.	Diellenschneider Francois	7
	Diellenschneider Joseph, Garçon	1
D.	Diellenschneider, Marie Anne fille	13
E.	Ehrhart Elisabeth, veuve,	8
	Eyjer, Catherine,	3
G.	Gröbli Antoine,	9
H.	Hornberges Michel,	10
J.	Jungman M <sup>lle</sup> Elisabeth,	4
	Jäger Bernard,	5
K.	Kurtz M <sup>lle</sup> Anne,	9
L.	Lorany Cath.	2
	Lorany Jean,	2
	Schott, Elisabeth,	3
	Schaffer Antoine,	4
	Schott, Catherine,	10
	Stengel Pierre,	11
	Schreiber Rosine,	11
	Schnitt Jean,	12
	Schott, J <sup>n</sup> Pierre Antoine,	13
	Schnitt M <sup>lle</sup> Anne,	14
	Schreiber Elisabeth,	15
	Schreiber Catherine,	16
T.	Tentzel Thérèse	1
	Trapp Elisabeth,	12